



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Consultation concernant le projet de décret en Conseil d'État relatif à la simplification de la procédure d'autorisation environnementale, à dispositions législatives inchangées.**

**6 mai 2019 – Observations SEPANSO 40**

**Plus de simplification, moins de garanties pour l'environnement**

Il conviendrait avant tout que le gouvernement ait conscience que la France ne s'inscrit pas dans le cadre préconisé par la Convention d'Aarhus. Dans l'immense majorité des cas les projets sont soumis aux services de l'administration sans que les citoyens concernés aient pu s'exprimer en amont.

Ensuite il sera fait remarquer que dans les instances consultatives, que ce soit le CODERST, la CDPENAF ou la CDNPS, les consommateurs ou les protecteurs de la nature et de l'environnement sont très minoritaires. Autrement dit le pilier économique du développement durable est clairement privilégié par rapport au pilier social et au pilier environnemental. Si l'on a compris cela, on comprend pourquoi il y a tant de problèmes et de contentieux : que ce soit au niveau de la justice administrative, ou au niveau de la justice civile (les citoyens n'ayant plus comme ressource que d'invoquer les troubles de jouissance).

Ce nouveau projet gouvernemental semble donc d'autant plus malvenu que les citoyens attendent surtout des politiques efficaces en faveur du climat - cf L'AFFAIRE DU SIÈCLE ! - et de la biodiversité. Nous aimerions pouvoir apprécier plus facilement les projets ; nous aimerions surtout que les avis très majoritaires lors des consultations publiques soient vraiment pris en compte (et que le gouvernement ne donne pas le mauvais exemple !!!)